



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du jeudi 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le onze septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Pascal TAUPIAC (pouvoir à Frédéric ORGUEIL), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

N°2025-07-03

1.1.1

Marché Public : Attribution et signature du marché

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre assurée par un groupement, dont le mandataire est Mr PUYO – ARCHITECTE DPLG, en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- **AUTORISER** M. le maire à signer le marché public suivant
- **ATTRIBUER** le marché au l'entreprise suivante :

Marché public : Travaux de réalisation d'un logement communal et d'un local professionnel

Lot 1 : Gros œuvre

*Entreprise : BJ CONSTRUCTION
22 rue Aristide Berges*

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

31270 CUGNAUX

Montant du marché : 46 240.86€ HT

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 18 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS